

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR_2022_2984_CC
PROLONGATION ARRÊTÉ N° AR_2022_2075_CC**

**TRAVAUX :
DEPLOIEMENT AERIEN ET SOUTERRAIN
RACCORDEMENT DES CABLES DE FIBRE
OPTIQUE**

**DU 21 AOUT AU 08 SEPTEMBRE 2022
DE 09H00 A 17H00**

**DIFFERENTES RUES
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 17 février 2021
n° AR_2021_0632_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la sté TSN pour le compte de
Manche Numérique en date du 18 août 2022,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 21 AOUT AU 08 SEPTEMBRE 2022
DE 09H00 A 17H00**

ARTICLE 1^{er} – VOIR LISTE DES RUES JOINTES

La chaussée pourra être rétrécie et la circulation alternée et ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant aux stés TSN et SPIE, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

La sté SPIE est également missionnée pour ces travaux.

Numéro SIRET entreprise : 891 986 812 00016

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté TSN (25 route du Hameau Goubert 50390 BESNEVILLE), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier.

Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

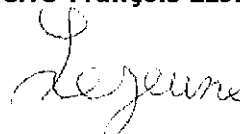
ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 19 août 2022,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



Commentaire travaux	Blocage	Ville	
CHEMIN DES PETITS RAGOTINS	POT-50129-2A56	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2A80	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2A83	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2A85	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2A88	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2A89	CHERBOURG	Implantation
RUE VICTOR HUGO	POT-50129-2J94	CHERBOURG	Implantation
RUE VICTOR HUGO	POT-50129-2J95	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU HAMEAU DIGARD	POT-50129-2K05	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU LOUP PENDU	POT-50129-2K07	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU LOUP PENDU	POT-50129-2K08	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU LOUP PENDU	POT-50129-2K09	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU LOUP PENDU	POT-50129-2K10	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA POSTELLERIE DE HAUT	POT-50129-2K12	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA POSTELLERIE DE HAUT	POT-50129-2K13	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA POSTELLERIE DE HAUT	POT-50129-2K14	CHERBOURG	Implantation
VILLAGE DE LA BUTTE	POT-50129-2K15	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DU LOUP PENDU	POT-50129-2L33	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES CHENES	POT-50129-2L36	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES CHENES	POT-50129-2L37	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50129-2L46	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA POSTELLERIE DE HAUT	POT-50129-2L47	CHERBOURG	Implantation
RUE JULES FERRY	POT-50294-2018	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES BUISSONS	POT-50129-2742	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES BUISSONS	POT-50129-2743	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES BUISSONS	POT-50129-2744	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DES BUISSONS	POT-50129-2745	CHERBOURG	Implantation
RUE GUY DE MAUPASSANT	POT-50129-2746	CHERBOURG	Implantation
RUE GUY DE MAUPASSANT	POT-50129-2748	CHERBOURG	Implantation
RUE GUY DE MAUPASSANT	POT-50129-2749	CHERBOURG	Implantation
RUE GUY DE MAUPASSANT	POT-50129-2754	CHERBOURG	Implantation
RUE GUSTAVE FLAUBERT	POT-50129-2757	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA RENAUDERIE	POT-50129-2I74	CHERBOURG	Implantation
ADRIEN LEGRIN	POT-50129-2I78	CHERBOURG	Implantation
RUE SAINT SAUVEUR	POT-50129-2J07	CHERBOURG	Implantation
RUE SAINT SAUVEUR	POT-50129-2J05	CHERBOURG	Implantation
RUE SAINT SAUVEUR	POT-50129-2J09	CHERBOURG	Implantation
RUE DE CEINTURE	POT-50129-2J16	CHERBOURG	Implantation
CHEMIN DE LA RENAUDERIE	611448	CHERBOURG	Remplacement
IMPASSE DE LA VILLA ROCCA	895989	CHERBOURG	Remplacement
CHEMIN DE LA RENAUDERIE	898054	CHERBOURG	Remplacement